

**COMMUNE DE RUMERSHEIM-LE-HAUT**

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA  
SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
RUMERSHEIM-LE-HAUT  
du 29 septembre 2015**

**Sous la Présidence de Monsieur le Maire, Thierry SCHELCHER.**

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres et ouvre la séance à 20 h 00.

**PRESENTS** : M. MEYER Luc, Mme GANTNER Christine, Mme WALTER Laetitia, Mme MEYER Sylvie, Mme DE SOUSA Sandra, Mme MEDUA Julie, M. FIMBEL Patrice, M. THUET Mathias, M. BODINET Martial, Mme GERSTER Christelle, M. BITZBERGER David

**ABSENTS EXCUSES** : M. FISCHER Eric, Mme COUTO LIMA Pastora

**PROCURATION** : M. FISCHER Eric à M. THUET Mathias

\*\*\*\*\*

**Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juin 2015
2. Gravière
3. Agenda d'Accessibilité Programmée
4. Eclairage public
5. Décisions du maire dans le cadre des délégations
6. Communauté de Communes Essor du Rhin
  - a. Rapport annuel des déchets 2014
  - b. Fonds de concours
  - c. Schéma de mutualisation
  - d. Informations
7. Divers
8. Informations

**1. Approbation du procès verbal de la séance du 23 juin 2015**

Le Conseil Municipal approuve le procès verbal de la séance du 23 juin 2015.

## **2. Gravière**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la société GSM a démarré l'approvisionnement en matériau en Allemagne (500 000 à 600 000 tonnes prévues). Une autorisation spéciale de circulation lui a été délivrée, avec obligation de procéder à la remise en état en cas de dégradation de la voirie.

Monsieur le Maire donne connaissance à l'Assemblée de la perte financière pour la Commune, occasionnée par cet approvisionnement hors site. Le manque à gagner équivaut au minimum à une année de redevance.

Concernant le projet d'extension de la gravière, Monsieur le Maire informe que la Commune n'est pas prête pour une décision en septembre 2015. Suite à la dernière réunion de réflexion, un certain nombre de questions a été évoqué par les conseillers, pour y répondre une entrevue avec le graviériste est nécessaire.

Le projet d'extension porte sur une quantité prévisionnelle à extraire de 9 millions de tonnes sur une durée de 20 à 25 ans. Une réunion spécifique sur ce sujet aura lieu prochainement, le Conseil Municipal prendra une décision avant fin 2015.

Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée de l'avancement du dossier de travaux GERPLAN 2015. Le marché relatif à la mise en place de radeaux végétalisés sur le plan d'eau de la gravière a été notifié à la société Olry Arkédia pour un montant de 51 289,20 € TTC (4 offres avaient été réceptionnées suite à la consultation). Ces travaux faisaient l'objet d'un financement dans le cadre du GERPLAN : participation de la Communauté de Communes Essor du Rhin et du Département du Haut-Rhin. La Commission Environnement du Département du Haut-Rhin avait donné un avis favorable pour une subvention. Or le Département a transmis un courrier en septembre 2015 pour informer que la subvention ne sera pas attribuée. Monsieur le Maire informe que M. HABIG Michel, conseiller départemental, organisera une réunion à ce sujet.

## **3. Agenda d'Accessibilité Programmée**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'un Agenda d'Accessibilité Programmée devait être élaboré avant le 27 septembre 2015. Une demande de prorogation d'une année va être émise début octobre 2015.

## **4. Eclairage public**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la mise en place d'une lanterne led sur un candélabre Impasse du Burghof.

Monsieur le Maire propose de faire réaliser un diagnostic sur l'éclairage public par la société Vialis pour un montant de 4 770 € HT pour 173 points lumineux. Ce diagnostic consiste en un état des lieux, le chiffrage des travaux par ordre de priorité, et l'analyse des économies d'énergie réalisable.

M. THUET Mathias demande si le diagnostic est subventionnable.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord pour la réalisation de ce diagnostic par la société Vialis.

## **Projet de rénovation d'éclairage public : candidature pour l'appel à projet éclairage public – territoire à énergie positive pour la croissance verte**

Monsieur le Maire expose l'appel à projet Territoire à Energie Positive pour la croissance verte remporté par le Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon et qui permet aux communes du territoire de bénéficier d'aides financières pour des projets d'efficacité énergétique. Les projets doivent connaître un démarrage effectif avant le 31 décembre 2017 et doivent prendre fin au plus tard trois ans après la date de signature de la convention (soit fin 2018).

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a décidé d'engager un audit des installations d'éclairage public qui permettra de dégager un programme d'investissement pluriannuel sur trois ans (remplacement d'au moins 50 points lumineux avant fin 2018).

Le Conseil Municipal sollicite l'inscription de cette opération dans le dispositif d'appel à projets 2015 « territoire à énergie positive pour la croissance verte » engageant la Commune dans l'appel à projet remporté par le Pays et valide la réalisation de travaux de rénovation de l'éclairage public dans le respect des critères définis dans la convention notamment l'objectif minimum de réduction de 40% de consommation en kWh/an/point lumineux.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- procède à un projet de rénovation de l'éclairage public existant ;
- inscrit le projet de rénovation de l'éclairage public dans le cadre de l'appel à projet Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, remporté par la Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon et sollicite à cet effet le concours financier pour ces travaux ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de cette opération, notamment pour la signature de la « convention particulière de mise en œuvre de l'appui financier au projet Territoire à énergie positive pour la croissance verte ».

## **5. Décisions du Maire dans le cadre des délégations**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée ce qui suit :

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 6 mai 2014,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- déclaration d'intention d'aliéner : renonciation au droit de préemption sur l'immeuble sis section 1 n° 29.
- réalisation du curage des lagunes de la station d'épuration par la société BMGE fin août/début septembre 2015, pour un montant de 14 803,58 € TTC.

## **6. Communauté de Communes Essor du Rhin**

### **a. Rapport annuel des déchets 2014**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets – année 2014, élaboré par la Communauté de Communes Essor du Rhin. Après délibération, le Conseil Municipal approuve ce rapport.

### **b. Fonds de concours**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la délibération relative à l'octroi par la Communauté de Communes Essor du Rhin d'un fonds de concours au titre de 2015 :

- pour le reversement à hauteur de 50% des participations communales à la Brigade verte, soit 2 518,54 € pour la Commune de Rumersheim-le-Haut (montant total du fonds de concours : 23 237,25 €) ;

Après délibération, le Conseil Municipal accepte le versement de ce fonds de concours de 2 518,54 €.

### **c. Schéma de mutualisation**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la délibération du conseil de la Communauté de Communes Essor du Rhin du 1<sup>er</sup> septembre 2015 relative à l'élaboration d'un projet de schéma de mutualisation. Après délibération, le Conseil Municipal donne un avis favorable à ce projet de schéma de mutualisation.

### **d. Informations**

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- déchetterie unique : démarrage des travaux différé, en raison de la présence de la pie-grièche grise. M. MEYER Luc rajoute que l'accès aux tracteurs est refusé, évoque la question du maintien d'un dépôt déchets verts sur la Commune, et précise que l'ancienne déchetterie sera démolie et dépolluée par la CCER.
- compétences périscolaire et urbanisme à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2015. Des réunions préparatoires pour le PLUI vont démarrer en octobre 2015.
- projet préfectoral de fusion entre la CCER et la Communauté de Communes Centre Haut-Rhin (24 300 habitants, 35 délégués communautaires).

## **7. Divers**

### **a. Adhésion de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim au Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin**

Le Conseil Municipal,

**Vu** les articles L. 5211-18 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;

**Vu** la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim du 3 septembre 2015 demandant l'adhésion au Syndicat pour les compétences « électricité » et « gaz » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

**Vu** la délibération du Comité Syndical du 7 septembre 2015 ;

**Considérant** qu'il est de l'intérêt des deux parties prenantes que la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim adhère au Syndicat afin de lui transférer ses compétences d'autorité concédante en matière de distribution publique d'électricité et de gaz à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

**Considérant** que le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin a accepté par délibération du 7 septembre 2015, l'extension du périmètre du Syndicat à la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim ;

**Le Maire** propose au Conseil municipal d'**approuver** l'adhésion de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim au Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Emet un avis **favorable** à l'adhésion de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;
- Demande à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant la composition du Syndicat.

## INFORMATIONS

- ◆ Mme GANTNER Christine informe l'Assemblée que la société Bulle & Co réalisera le site internet de la Commune. Préparation en cours de l'arborescence du site.
- ◆ Trottoir contigu à la propriété de M. WALTER Vincent : travaux en cours.
- ◆ Avancement des travaux d'enfouissement des lignes ERDF.
- ◆ M. MEYER Luc informe d'une prochaine réunion de la commission travaux pour le ravalement de façade de la mairie et le remplacement des volets côté sud.
- ◆ Périscolaire : l'ADAUHR est venu sur place et est d'avis que l'ancienne cour de l'école maternelle serait l'emplacement le plus approprié. Un projet de faisabilité a été établi, le comité des travaux va étudier cette possibilité.
- ◆ Réflexion à mener sur les différents bâtiments communaux (Ecole des Filles, Ecole des Garçons, Salle de Musique).
- ◆ Electricité : bâtiments d'une puissance supérieure à 36 KVA (salle des sports et ateliers) : consultation avec offre unique réceptionnée (EDF).
- ◆ Un bac à vêtements a été installé sur le parking de la salle des sports (Croix-Rouge).
- ◆ Fête des seniors le samedi 12 décembre 2015.
- ◆ Marché aux puces le 18 octobre 2015.
- ◆ Concert le 27 novembre 2015 à la salle des sports, spectacle de 2 h 30 (20 musiciens, 20 danseurs, 40 chanteurs), billets en prévente : 12 €, sur place : 15 €.
- ◆ Tournée du Père Noël en motos le 5 décembre 2015.
- ◆ Assemblée Générale de l'ALSC le 16 septembre 2015. Monsieur le Maire a parlé du fonctionnement des salles, va se renseigner auprès d'autres communes pour comparer leur

mode de fonctionnement au nôtre. Un travail sur le coût du fonctionnement est en cours d'élaboration.

- ◆ Salon de l'artisanat et des métiers les 26 et 27 septembre 2015 : belle réussite. Remerciements à ceux qui ont préparé, en particulier nos agents techniques, Mrs MOUTOUSSAMY Daniel et VONFLIE Pascal.

## **TOUR DE TABLE**

Néant.

**La séance a été levée à 22 h 40.**

**Tableau des signatures pour l'approbation du procès verbal des délibérations du Conseil  
Municipal de la commune de Rumersheim-le-Haut  
de la séance du 29 septembre 2015**

**Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juin 2015
2. Gravière
3. Agenda d'Accessibilité Programmée
4. Eclairage public
5. Décisions du maire dans le cadre des délégations
6. Communauté de Communes Essor du Rhin
  - a. Rapport annuel des déchets 2014
  - b. Fonds de concours
  - c. Schéma de mutualisation
  - d. Informations
7. Divers
8. Informations

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
SCHELCHER Thierry	Maire		
MEYER Luc	1 <sup>er</sup> Adjoint		
GANTNER Christine	2 <sup>ème</sup> Adjoint		
WALTER Laetitia	3 <sup>ème</sup> Adjoint		
MEYER Sylvie	4 <sup>ème</sup> Adjoint		
COUTO LIMA Pastora	Conseiller		
FIMBEL Patrice	Conseiller		
FISCHER Eric	Conseiller		
DE SOUSA Sandra	Conseiller		
BODINET Martial	Conseiller		
GERSTER Christelle	Conseiller		
BITZBERGER David	Conseiller		
MEDUA Julie	Conseiller		
THUET Mathias	Conseiller		